

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON DOTÉ

TITRE DU FONDS NON DOTÉ

Ordre des ingénieurs de l'Ontario Bourse de la Fondation pour l'éducation

INTRODUCTION

La Fondation pour l'éducation de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario décerne des bourses d'admission afin d'encourager les étudiantes et étudiants en génie de l'Ontario à viser l'excellence universitaire et à développer leur leadership. Ces bourses témoignent de la volonté de la profession de contribuer à l'excellence et au leadership de demain.

OBJECTIF DE LA BOURSE

Fournir de l'aide financière à des étudiantes et des étudiants en génie qui ont ayant d'excellents résultats scolaires, qui possèdent des qualités manifestes de leader et dont l'éducation pourrait être compromise en raison de besoins financiers.

DÉTAILS DU FONDS

Critères d'admissibilité :

La personne candidate doit :

1. avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne protégée ou de personne réfugiée;
2. être admise à temps plein à un programme de premier cycle agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) à la Faculté de génie de l'Université d'Ottawa;
3. détenir un Diplôme d'études secondaires de l'Ontario et avoir obtenu le Mérite scolaire de l'Ontario (moyenne d'admission à l'Université d'Ottawa de 80 %);
4. faire preuve d'un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa; et
5. ne pas avoir reçu plus de 10 000 \$ en bourses pour l'année universitaire au moment de la sélection.

Valeur de la bourse : 1 500 \$ chacune

Nombre de bourses : 2 (au moins un des deux récipiendaires doit être une femme ou une personne non binaire)

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes : 31 mars

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible dans le portail uoZone, et doit comprendre:

1. le Questionnaire financier; et
2. une copie du relevé de notes du secondaire.